

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Loi-Ecole-de-la-confiance-au-Senat-episode-3>



école & société

Loi École de la confiance au Sénat (épisode 3)

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 17 mai 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés



Les débats au Sénat ont porté jeudi 16 mai sur les articles 4,5 et en partie 6. Contrôle de l'instruction dans la famille, école inclusive et EPLE internationaux sont les principaux sujets traités dans ces articles. Les langues régionales se sont invitées en fin de séance.

Le contrôle de l'instruction dans la famille et dans le privé hors contrat

Le Sénat a validé le renforcement du contrôle de l'instruction dans la famille et des établissements privés hors contrat. Un amendement du gouvernement permet de mettre en demeure les familles de scolariser leurs enfants dans un autre établissement s'ils sont scolarisés dans une école privée « qui trouble l'ordre public ».

École inclusive

En commission, le Sénat avait introduit plusieurs amendements pour mieux cadrer les PIAL et le recours à l'aide mutualisée, s'inquiétant que ce dispositif soit motivé par la recherche d'économies d'échelle. Ces modifications ont été approuvées en séance publique. Un amendement sur la formation continue des accompagnants a été adopté ainsi qu'un amendement sur la prise en compte des effectifs des ULIS dans les écoles et les établissements, une revendication que porte le SE-Unsa.

Jardins d'enfants

Le Sénat a maintenu la pérennisation des jardins d'enfants, structures payantes relevant de la petite enfance présentes à Paris, en Alsace et à la Réunion et accueillant environ 10 000 enfants, contre l'avis du gouvernement qui avait déposé un amendement pour réintroduire une période transitoire de trois ans avant la fermeture de l'accueil des 3 à 6 ans dans ces structures. Un amendement du gouvernement qui a été adopté par le Sénat limite la dérogation aux jardins d'enfants existants et ne permet pas d'en ouvrir de nouveaux. Le SE-Unsa soutient la position du ministre qui défend l'école maternelle pour tous les enfants de 3 à 6 ans.

EPLE internationaux

« J'espère vous convaincre qu'EPLI rime avec mixité sociale. Signe d'ouverture, les EPLI pourront accueillir des formations préparant au diplôme de droit commun pour un quart de leur effectif. Le test d'admission sera proposé aux seuls élèves souhaitant accéder aux formations linguistiques spécifiques », a défendu le ministre qui aura toutefois du mal à convaincre que ces établissements qui dérogent au fonctionnement des EPLE, aux programmes nationaux et qui s'adressent aux enfants des cadres internationaux favoriseront la mixité sociale. Créer des classes non-internationales au sein de ces établissements, c'est créer une ségrégation interne en lieu et place d'une ségrégation externe. Le SE-Unsa continue à s'opposer au financement public d'un établissement « quasi privé » dans son recrutement et son fonctionnement.

Langues régionales

Plusieurs amendements ont été déposés pour introduire l'enseignement en immersion dans les écoles publiques. Ils ont finalement été rejetés par le Sénat, ce qu'approuve le SE-Unsa qui soutient l'enseignement des langues régionales dans les écoles publiques jusqu'à la parité horaire mais pas au-delà.

Au vu de l'avancée des travaux, ceux-ci se poursuivent aujourd'hui, vendredi 17 mai.

Le décryptage des autres journées d'étude du projet au Sénat

[Loi École de la confiance au Sénat \(épisode 1\)](#)

[Loi École de la confiance au Sénat \(épisode 2\)](#)

[Loi École de la confiance au Sénat \(épisode 4\)](#)

[Loi École de la confiance au Sénat \(épisode 5\)](#)